

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

du 28 mai 2020

L'an deux mille vingt et le jeudi 28 mai à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de LIOUC, proclamés par le Bureau Electoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-10 et L2122-8 du CGCT.

Présents : Jérôme BAGNOUL, Emmanuelle BODIN, Gilbert EGRAZ, Henri FLOTTES, Colette HELLEBOID, Guy JAHANT, Luc LACROIX, Nicole PANSERI, Nicolas QUEFFURUS, José-Valentine SAMARAN, Serge SOUQ, formant l'intégralité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel ANGUIVIEL, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Jérôme BAGNOUL a été désigné en qualité de secrétaire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Luc LACROIX et Nicole PANSERI.

ELECTION DU MAIRE

Gilbert EGRAZ, doyen de l'assemblée prend la présidence. Après l'appel nominal des membres du conseil, il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 10 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Guy JAHANT obtient 10 voix.

M. Guy JAHANT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, a invité le conseil à procéder à la création de postes d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de trois postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Guy JAHANT, élu Maire, à l'élection des adjoints.

PREMIER ADJOINT :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 10 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Gilbert EGRAZ obtient 10 voix.

M. Gilbert EGRAZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

DEUXIEME ADJOINT :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 10 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Serge SOUQ obtient 10 voix.

M. Serge SOUQ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

TROISIEME ADJOINT :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 10 – MAJORITE ABSOLUE : 6

Mme Colette HELLEBOID obtient 10 voix.

Mme Colette HELLEBOID ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint.

Ont signé le procès-verbal dressé et clos le 28 mai 2020 à 19 heures 30, le maire, le doyen, les assesseurs et le secrétaire.